

► Enseigner à l'étranger ou en Andorre

... À l'étranger

→ Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) ¹

Les emplois proposés concernent les personnels enseignants, premier degré et certifiés, de direction, d'éducation et d'orientation.

Trois types de contrats sont possibles :

❶ Les contrats "expatriés"

Plus avantageux, ils sont de plus en plus réservés aux postes d'encadrement ou de formateurs et sont peu nombreux.

❷ Les contrats "résidents"

Les personnels peuvent candidater de France mais la priorité est donnée aux personnels vivant sur place ou qui suivent leur conjoint. Les autres doivent demander à être en disponibilité 3 mois pendant lesquels ils seront recrutés localement avant d'être pris en charge par l'AEFE. Les postes sont publiés mi-janvier et les personnels sont recrutés sur proposition du chef d'établissement après avoir recueilli l'avis d'une éventuelle CAP locale en mars. Après recrutement, l'enseignant est détaché par le ministère.

Il n'y a plus de recrutement de résidents aux États Unis.

Les contrats "expatriés" et "résidents" sont réservés aux personnels titulaires, pour une durée en général de trois ans, renouvelable une fois. Ils sont rémunérés par l'AEFE.

❸ Le recruté "local"

Il est employé directement par l'établissement avec lequel il signe un contrat de droit local. Ce type de contrat est accessible à tous, titulaires ou non, français ou non.

Ces différents types de contrats entraînent une grande disparité dans l'échelle des rémunérations pour des postes parfois identiques et les critères de recrutement sont parfois opaques.

¹ L'AEFE est présente dans 135 pays

Dossiers de candidature "expatriés"
(www.aefe.fr)

La procédure est close pour 2018 (BO N°27 du 27.08.2017).

Pour 2019, surveiller le BO fin août 2018.

Pour les résidents

À partir de mi-décembre 2017, mise en ligne sur le site de l'AEFE des documents permettant de préparer le dossier de candidature.

Consulter la liste des postes sur le site de l'AEFE mi-janvier ou faire une candidature spontanée auprès de l'établissement voulu à tout moment (possible par mail).

→ Mission Laïque Française (MLF)

→ Office Scolaire Universitaire International (OSUI)

→ Association Franco Libanaise pour l'Éducation et la Culture (AFLEC)

Les commissions paritaires se dérouleront : le 1.03.2018.

(dates susceptibles d'être modifiées)

RÉPONSES AUX CANDIDATS SÉLECTIONNÉS SOUS 48H PAR COURRIEL

La MLF est une association qui gère directement des établissements français ou des écoles d'entreprises françaises à l'étranger.

L'OSUI est une association sans but lucratif, "soeur" de la MLF qui gère les établissements du réseau Maroc.

L'AFLEC est un réseau d'établissements scolaires situé au Liban et aux Émirats Arabes Unis.

Pour information, les inscriptions se font :

- pour la MLF : de septembre à octobre sur la plateforme MLF/OSUI.

- pour l'AFLEC : en septembre sur la plateforme AFLEC.

→ Échanges et actions de formation à l'étranger (année 2018-2019)

• BO n° 35 du 19 octobre 2017 :

- Échange franco-allemand d'enseignants du 1^{er} degré.

- Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

- Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni.

- Codofil, séjour en Louisiane d'enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE).

- Échange franco-qubécois, poste pour poste, d'enseignants du 1^{er} degré.

- Échange, poste pour poste, de professeurs d'anglais du 2nd degré avec les États-Unis.

• Parution du BO en janvier 2018 pour :

- les séjours professionnels à l'étranger, - le programme Jules Verne.

• Inscription en ligne (avant le 25.03.2018) sur le site CEIP :

Site : www3.ciep.fr/le/sejourPro/Inscriptions
Voir ensuite la note de service début juillet 2018.

Du rêve à la réalité...

Les établissements français à l'étranger fonctionnent comme des établissements privés avec ce que cela suppose de flexibilité et d'obligations diverses.

Pour les contrats de résidents au départ de France : ceux-ci doivent prendre en charge leurs frais de transport et d'installation, sans compter les éventuels frais de scolarité de leurs enfants.

... En Andorre

Pour faire acte de candidature, les titulaires ou stagiaires doivent :

• téléchargement du dossier de candidature (janvier 2018).

→ Envoi du dossier par voie hiérarchique aux pièces justificatives (date limite février 2018).

→ Date de la commission nationale d'affectation : mai 2018.

cf. BO à paraître en décembre 2017.